



**COOPERATION CAMEROUN - BANQUE MONDIALE**  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) - CREDIT IDA N°57180 - CM**



**Appel à candidatures N° 004 pour le recrutement des Cadres chargés des Communautés**  
**Date : 05 mai 2020 - Financement : IDA III**

**I-Contexte et justification :**

Après une première et deuxième phase jugées satisfaisantes, les partenaires financiers, dont la Banque mondiale, ont consenti au financement d'une troisième phase du Programme National de Développement Participatif.

Au cœur des préoccupations du Programme National de Développement Participatif (PNDP) depuis 2004, la promotion de l'engagement citoyen au sein des communautés à la base, véritable ingénierie sociale et participative, de transformation et de structuration des bénéficiaires et du milieu connaît une forte densification au cours de la troisième phase. Celle-ci est consacrée à une phase de consolidation, avec pour objectif de renforcer la gestion des finances publiques locales, ainsi que les processus participatifs du développement au sein des communes, en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité.

Ainsi donc, en vue de raffermir le processus de l'engagement citoyen au sein des communes à travers le socle que constituent les communautés à la base, le Programme a mis en œuvre un nombre important d'activités, parmi lesquelles : le développement d'un guichet de financement spécifique visant à primer les communes les plus performantes ; les solutions endogènes ; le contrôle citoyen de l'action publique (SCORECARD) visant à permettre aux bénéficiaires d'exprimer leur perception de la qualité des services fournis dans la commune ; la production des bulletins à l'effet de favoriser la diffusion de l'information par la commune aux populations, la mise à la disposition des bénéficiaires d'un numéro vert à l'effet, de recueillir et de traiter leurs doléances et plaintes adressées au programme.

Dans cet ordre d'idées, la promotion des solutions endogènes apparaît comme un axe majeur d'intervention du PNDP au cours de la 3ème phase dans l'optique de la densification de l'engagement citoyen des bénéficiaires. Faut-il le rappeler les solutions endogènes sont des réponses et des actions concrètes que les populations apportent elles-mêmes aux problèmes identifiés lors des diagnostics participatifs. En d'autres termes, les solutions endogènes sont des instruments solides d'appui à la dynamique de développement local et de transformation sociale, au regard de leur contribution combien importante à l'amélioration de l'offre de service de base et de la cohésion sociale dans les communautés à la base.

Les solutions endogènes, constituent un ensemble d'actions initiées par les communautés à la base organisées en association ou en groupe pour résoudre les problèmes prioritaires (qui sont à leur portée) identifiés pendant les diagnostics participatifs dans les différents secteurs du développement local. Elles consacrent une nouvelle vision de prise en compte des aspirations à la base, ainsi qu'un changement de paradigme mettant en exergue les populations locales, comme groupe cible capital dans le vaste chantier de développement durable. La mise en œuvre des solutions endogènes est un processus d'affirmation de l'appartenance à une idéologie, à une volonté de cohésion sociale et de changement pour impulser le développement en valorisant toutes les ressources locales.

Concrètement, outre le développement d'un cadre institutionnel allant du niveau village, communal, régional et national, la mise en œuvre des solutions endogènes repose sur des piliers tels que : (i) la sensibilisation et mobilisation des populations ; (ii) l'identification, planification et programmation des mesures à mener, (iii) la mise en œuvre des actions faisables, (iv) le suivi, l'entretien et maintenance, et (v) la vérification et l'évaluation des actions (permettant d'apporter les corrections nécessaires, de motiver les communautés et de célébrer les succès éventuellement enregistrés).

En vue de renforcer le cadre institutionnel au niveau communal, il apparaît important, soit de désigner un cadre dans le personnel communal existant, soit de recruter un nouveau cadre communal pour le suivi des solutions endogènes. C'est ce qui justifie le présent appel à candidature pour l'accompagnement des communes en vue de l'identification ou le recrutement d'un nouveau cadre pour le suivi de la mise en œuvre des solutions endogènes.

**II-Objectif de la mission :**

L'objectif global de la présente mission est d'identifier ou de sélectionner des cadres communaux chargés des communautés (CCC) en vue de redynamiser les comités de concertation (CC) mis en place et organiser les villages dans la mise en œuvre des activités endogènes dans le territoire communal.

**III-Mission et principales tâches :**

Placé sous l'autorité du Maire et sous la supervision du Secrétaire Général, le cadre communal chargé des communautés apporte un appui technique et opérationnel dans le suivi de la mise en œuvre des solutions et mesures endogènes.

Le travail du Cadre chargé des Communautés consiste à :

- Accompagner les communautés et les communes à changer leur mentalité pour prendre en charge leur développement ;
- Amener les populations à la base à l'appropriation du processus de planification notamment les outils d'identification, d'analyse, de priorisation de leurs problèmes et des solutions envisagées ;
- Mobiliser les conseillers municipaux au suivi des activités dans leurs communautés respectives ;
- Impliquer et mobiliser les chefs traditionnels et les autorités locales au suivi des activités planifiées ;
- Restituer le plan quinquennal, ainsi que les Programmes d'Investissement Prioritaires (PIA et CDMT) aux communautés et recueillir leurs avis et doléances à transmettre à l'exécutif

- communal ;
- Réviser le processus déroulé dans la communauté, pendant l'exercice de planification ;
- Evaluer les activités effectivement menées dans les tableaux de solutions endogènes ;
- Redynamiser les CC à travers l'appui à la mise en place des responsables du Comité de Concertation en rapport avec la loi portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) de décembre 2019 ;
- Identifier les solutions endogènes nécessitant de l'expertise technique et mettre en relation la communauté concernée avec le/les sectoriels ou le/les techniciens concernés en collaboration avec le Maire ;
- Tenir une base de données des solutions endogènes et la transmettre mensuellement à la Cellule Régionale de Coordination (CRC) ;
- Apporter un appui à la collecte et au traitement des doléances au niveau des villages et de la commune ;
- Consolider les données relatives aux doléances issues des Comités de Concertation (CC) et de la commune et les transmettre mensuellement à la Cellule Régionale de Coordination (CRC) ;
- S'assurer en liaison avec les populations à la base, les Comités de Concertation (CC) et les Comités de Gestion (COGES) de la fonctionnalité des infrastructures existantes et nouvelles.
- Renforcer les capacités des membres du comité de concertation, et coacher les populations dans l'optique d'une dynamique d'auto promotion afin qu'ils puissent être maîtres de leur propre développement ;
- Faciliter la structuration et la mise en réseau des différentes organisations du milieu ;

**16. Produire des rapports mensuels d'activité au Maire.**

Un cahier de charges détaillé sera mis à la disposition du Cadre chargé des Communautés sélectionné et annexé à son contrat.

**IV- Profil du Cadre :**

Le cadre chargé des communautés doit être titulaire au minimum d'un diplôme de Baccalauréat ou équivalent (Technicien en Agriculture, Elevage ; Génie civil, Génie rural, (probatoire + 2 ou BEPC + 3), etc.)

L'expérience requise pour le poste du Cadre chargé des Communautés doit être en rapport avec les aspects suivants :

- Avoir participé à au moins une initiative utilisant l'approche participative ;
- Avoir participé à au moins une initiative d'appui au développement communautaire ;
- Avoir une bonne connaissance des caractéristiques sociologiques et culturelles de la commune sollicitée ;
- Jouir d'au moins un an d'expérience en animation communautaire et en dynamique de groupe ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel et Internet)
- Avoir des notions sur l'environnement Communal et le Développement local ;
- Résider dans la commune sollicitée ;

**N.B : la sélection se fera en deux étapes : (i) examen du dossier de candidature notamment le CV et (ii) l'entretien avec les candidats présélectionnés.**

Les dossiers de candidature (un original et six copies) précisant la région et la commune sollicitée doivent être déposés aux lieux indiqués pour la Région concernée, au plus tard le 05 juin 2020 à 15 heures (heure locale), conformément au tableau ci-dessous et devront comporter la mention suivante « Appel à candidature pour le recrutement des Cadres chargés des Communautés ».

**V-Modalités de recrutement :**

Les documents suivants devront être transmis afin que le dossier de candidature soit considéré complet aux fins d'analyse :

- Une lettre de motivation ;
- Un CV détaillé, daté et signé faisant ressortir les qualifications et l'expérience du candidat ;
- Une copie certifiée du diplôme exigée ou attestation du diplôme ;
- Des justificatifs probants des références dans les missions similaires (PV, contrats, attestations de bonne fin ; etc) et
- Présentation du dossier en 05 exemplaires, dont un original et 04 copies.

**N.B :** Les communes sont indépendantes. Les candidats désireux de postuler dans plusieurs communes doivent également constituer autant de dossiers.

**VI- Liste des communes concernées :**

Régions	Départements	Communes concernées	
Adamaoua	DIEREM	NGAOLANDAL TIBATI	
	MIBRE	DJIDJONG	
	FARO et DEO	CALUM TIGNERE KONTICHA TIGNERE	
	VINA	MARTAP	MIBRE
			NGANJIA
			NGAOUNDERE 1 <sup>ère</sup>
			NYAMBAKA
	Total AD	11	LEMBE YEZOUN

Centre	HAUTE SANAGA	MINTA NKOTENG EYEDHOLA OKOLA		
	LEKIE	ERZENDOUAN NGGUMOU		
	MEFOU-AFANBA	MEFOUET AKONO MBAM ET INOUBOU		
	NYONG ET KELLE	DIKUK	BIYOLIA BOT MAKAK DIBANG ESERA MAKAK	
		NYONG ET FOUMOU	JENDOM KOROMBO MENCANG AKEMAN	
		NYONG ET SO'D	NKOLMETET	
		Total CE	18	
	Extrême-Nord	BIAMARE	MAROUA 1 <sup>ère</sup> PETTE NDGOUOLA DARGALA BARAK	
		LOGONE ET CHARI	MAKARY HIL ALIFA LOGONE-BIRNI	
		MAYO-DANAY	WAZA	POTOKOL
			KALFOU DATCHIKA	
MAYO-KANI			DZIGUHAO	
MAYO SAVA			KOLOFATA MORA HINA BOLA MOKOLO	
Total EN		18		
Littoral		MUNGO	BARÉ BENALEA EBONE MANJO MBANGA MELONG MOMBO NKONGAMBA 1 <sup>ère</sup> NKONGAMBA 2 <sup>ème</sup> NKONGAMBA 3 <sup>ème</sup> PENJA	
		NKAM	NDOBIAN NKONDOCK YINGUI EDIA 1 <sup>ère</sup> DZANGUE MASSOCK MOLANKO NGAMBE NGWEI NYANON	
		SANAGA MARITIME		
	Total LT	21		
	Nord	FARO	BEKA	
		Total NO	01	
		Nord-ouest	BOYO	FONJUKA
			BUI	KUMBO MISAJE
			DONGA-MANTUNG	SKAMBE
			MENCHUM	FURU AWA
MEZAM			BAFUT ANDIK BATIBO NJKWA	
MOMO				
Régions		Départements	Communes concernées	
Total NW			11	
Ouest	KOUNG-KHI	BAYANGAM		
	NOUN	MASSANGAM		
Total OU		02		
Sud	DJA ET LOBO	BENGBIS MEYOMESSI SANGMELIMA KRIBI 1 <sup>ère</sup>		
	OUEAN			
Total SU		04		
Sud-Ouest	KUPE MANENGUMBA	Bangem Ahou		
	LEBIALEM	Wahane Eyanjock Mamfo		
	MANY			
	NDIAN	Dikoué Balar EKONDO-TITI Ishato KOMBO ABEDIMO		
Total SW		09		
Total General		55		

Pour plus amples informations, les Candidats intéressés par le présent Appel à candidatures pourront se rapprocher des Cellules Régionales du Programme concernées, ou les Mairies concernées ou alors à l'adresse suivante :

Cellule Nationale de Coordination du PNDP, au lieu-dit pont-drageages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture/UNESCO et du Programme des Nations Unies pour le Développement/PNUD.

BP : 660 Yaoundé - Cameroun

Tel : +237 222 21 36 64

Fax : + 237 222 21 36 63

Email : pndp@pndp.org, et aux heures suivantes : de 08 heures à 17 heures.

Le Coordonnateur National  
Mme NGA Marie Madeleine

DI-68440/em